

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-25 N°1 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETARE DE SEANCE: Céline CAPDIVILLA

OBJET : Approbation du compte Financier Unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Monsieur le L

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les principaux résultats du CFU 2024 :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
			t		
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 582 358.94 €	2 211 000.00 €	7 793 358.94 €
	Recettes réalisées	B	1 701 398.74 €	3 226 981.69 €	4 928 380.43 €
	Restes à réaliser	C	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 217 651.77 €	6 006 868.77 €	11 224 520.54 €
	Dépenses réalisées	E	2 716 130.43 €	2 642 179.80 €	5 358 310.23 €
	Restes à réaliser	F	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 014 731.69 €	584 801.89 €	-429 929.80 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-364 707.17 €	3 795 868.77 €	3 431 161.60 €
Solde (invest) ou résultat de clôture (fonct)	Excédent / déficit	G + H	-1 379 438.86 €	4 380 670.66 €	3 001 231.80 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-1 379 438.86 €	4 380 670.66 €	3 001 231.80 €

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Maire
Mr Le Maire n'ayant pas pris par au vote
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal ;

- **D'AUTORISER** M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-25 N°2 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline CAPDIVILLA

OBJET : Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique, et que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal selon les modalités ci-après :

Résultat de Fonctionnement au 31/12/2024	
Dépenses	2 642 179.80
Recettes	3 226 981.69
Résultat de fonctionnement	584 801.89
Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2023 (R002)	3 795 868.77
Résultat de clôture de l'année 2024	4 380 670.66

Résultat d'Investissement au 31/12/2024	
Dépenses	2 670 838.43
Recettes	1 656 106.74
Résultat d'investissement	- 1 014 731.69
Déficit d'investissement reporté de l'année 2023 (D 001)	- 364 707.17
Résultat de clôture de l'année 2024	- 1 379 438.86

Affectation du Résultat de Fonctionnement	
Affectation à la Section d'Investissement (1068)	1 379 438.86
Excédent de fonctionnement reporté (R 002)	3 001 231.80

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D’AFFECTER** le résultat de fonctionnement du Budget principal selon les modalités présentées ci-dessus ;

- **D’AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

COMMUNE DE POMÉROLS**EXTRAIT 09-04-24 N°3 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline CAPDIVILLA

OBJET : Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les collectivités sont conduites chaque année à se prononcer par délibération sur les taux d'imposition des taxes locales (foncier bâti et non bâti) avant le 15 avril 2025 et que depuis 2023 le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

En conséquence, Monsieur le Maire propose pour l'année 2025 de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales

LE CONSEIL MUNICIPAL**Ouï l'exposé de son Maire****Après en avoir délibéré****DECIDE A L'UNANIMITE****➤ DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.23 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72.37 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.25 %

➤ DE CHARGER Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-24 N°4 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE: Céline CAPDIVILLA

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Principal

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2025 du Budget Principal et précise que le vote s'effectue :

- Par chapitre.
- Sur la colonne « propositions nouvelles »

Les vues d'ensemble des Budgets Primitifs 2025 se présentent de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2025		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitres	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 011	Charges à caractère général	744 400.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	1 016 500.00 €
Chapitre 014	Atténuation des produits	34 207.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	249 000.00 €
Chapitre 66	Charges financières	25 000 .00€
Chapitre 67	Charges spécifiques	0.00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	22 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES RELLES		2 091 107.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 122 752.80€
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	9 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		5 222 859.80 €
D 002 - Résultat reporté ou anticipé		0.00 €
TOTAL CUMULÉ		5 222 859.80 €
Recettes		
Chapitres	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 013	Atténuations de charges	5 000.00 €
Chapitre 70	Produits services, domaine et ventes diverses	76 800.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	40 000.00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 376 200.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	644 628.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	70 000.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	0.00 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	0.00 €

	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 212 628.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000.00 €
Chapitre 043	Opérations d'ordres à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 221 628.00 €
	Résultat anticipé reporté 2024 (002)	3 001 231.80 €
	TOTAL CUMULÉ	5 222 859.80 €
BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Chapitres/Opérations	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	12 000.00 €
Chapitre 204	Subventions d'Equipement versées (hors opérations)	8 534.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	871 550.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 116 128.00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds, divers et réserves	0.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	40 000 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	600 000.00 €
Chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 648 212.00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	120 000.00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 777 212.00 €
	Résultat reporté 2024 (001)	1 379 438.86 €
	TOTAL CUMULE	6 156 650.86 €
Recettes		
Chapitres/Opérations	Libellés	Propositions nouvelles
Chapitre 13	Subventions d'investissements (hors 138)	258 135.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00 €
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	258 135.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves /FCTVA / excédents de fonctionnement capitalisé	1 771 361.72 €
Chapitre 138	Autres subventions d'investissement non transférables	0.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0.00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	875 401.34 €
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 646 763.06 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 904 898.06 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	3 122 752.80 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	9 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	120 000.00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	6 156 650.86 €
	R 001	0.00 €
	TOTAL CUMULE	6 156 650.86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE.

- **D'APPROUVER** chaque chapitre du Budget Primitif 2025 du Budget Principal tels que présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-25 N°5 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE: Céline CAPDIVILLA

OBJET : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune de Pomérols est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

COMMUNE DE POMÉROLS**EXTRAIT 08-04-25 N°6 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE: Céline CAPDIVILLA

OBJET : Dossier de demande de subvention pour la réalisation d'une piste cyclable entre Marseillan-ville et Pomérols au titre du Fond Vert 2025

Les communes de Pomérols et Marseillan ont pour projet de réaliser une liaison cyclable sécurisée reliant leur deux territoires (séparés par moins de 4 km). Au départ de Pomérols, liaison cyclable cheminera jusqu'au secteur résidentiel de la Grenatière, avant de redescendre jusqu'à l'entrée de Marseillan-ville. Ce faisant, cette liaison cyclable sécurisée offrira la possibilité d'accroître les déplacements doux : que cela soit dans le cadre de trajets domicile-travail, ou de déplacement pour profiter des offres de services ou de commerces sur l'une ou l'autre des deux communes, ou bien encore de trajets touristiques. Ce projet intègre également une station de comptage (afin de connaître la fréquentation de ladite liaison cyclable), et une station de réparation.

Au vu des évolutions urbanistiques des communes de Marseillan et de Pomérols et de la volonté de l'Etat d'accompagner les communes sur ce projet, il est proposé au conseil municipal d'engager une demande de financement au titre du Fond Vert 2025 – aménagements cyclables

La réalisation de la piste cyclable reliant Marseillan-ville à Pomérols s'intègre dans les choix de l'Etat de favoriser les aides pour les projets de mobilité active.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fond Vert 2025. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant : (Il est à noter que le plan de financement joint correspond aux montants prévus pour les deux collectivités concernées).

Sources	Montant € HT	Taux %
Total subventions publique *	780 266.00	79.10 %
Etat – Fond Vert	360 266,00	36.50 %
Europe FEDER	350 000 .00	35.5 %
Région	70 000.00	7 %
Autofinancement (Pomérols + Marseillan)	206 959,00	21,00 %
Total H.T.	987 225	100,00 %

* dans la limite de 80 %

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** le principe de demande de subvention au titre du Fond Vert pour l'opération de réalisation de la liaison cyclable entre Marseillan et Pomérols
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **D'AUTORISER** M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-25 N°7 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE: Céline CAPDIVILLA

OBJET : Recrutement d'un vacataire pour le temps périscolaire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer des missions relatives à la pause méridienne et à la garderie municipale pour la période du 28 avril 2025 au 4 juillet 2025.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.88 €.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 28 avril 2025 au 4 juillet 2025
- **DE FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.88 €
- **D'INSCRIRE** la somme correspondante sur le budget 2025 de la commune
- **D'AUTORISER** M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-25 N°8 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE: Céline CAPDIVILLA

OBJET : Renouvellement de la convention site radiotéléphonie mobile TOTEM à l'ancien Château d'eau

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Pomérols a mise à disposition de TOTEM France la parcelle 24 section E 24 à l'ancien château d'eau, au lieu-dit « le village » pour l'installation d'une antenne relais.

Monsieur le Maire expose que la convention arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler

Il précise que celle -ci est conclue pour une durée de 12 années et que le montant de la redevance s'élève à la somme annuelle de 9 230 €.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RENOUVELLER** la convention antenne relais à l'ancien château d'eau avec la société TOTEM France

- **D'AUTORISER** M. le maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-25 N°9 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE: Céline CAPDIVILLA

OBJET : Appropriation de plein droit par la commune de Pomérols de l'immeuble cadastré E numéro 0397 au 10 rue de la provençale

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Vu le Code général des impôts (CGI),

Vu le Code civil, notamment son article 713,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la circulaire NOR MCTB 0600026C du 08 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

Vu l'acte de décès de Monsieur MOLES Manuel,

Le rapporteur expose que :

L'immeuble cadastré section E numéro 0397, d'une surface de 50 m², situé 10 rue Provençale, appartient, selon le relevé de propriété et les recherches menées auprès du service de la publicité foncière de Béziers 2ème bureau et des archives départementales, à Monsieur MOLES Manuel, aux termes d'un acte reçu par Maître Gabriel RAYAN, notaire à FLORENSAC (34510) le 04 novembre 1943, dont une copie a été transcrite à la conservation des hypothèques de BEZIERS le 03 janvier 1944 volume 1229 numéro 29.

Les recherches dans les registres d'état civil de la Commune de PIGNAN ont permis d'établir que Monsieur MOLES Manuel, né à CUEVAS DE VUNRONA (ESPAGNE) le 03 juillet 1867, est décédé à PIGNAN (34570) le 17 novembre 1949.

Dès lors, le propriétaire étant connu et décédé depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, l'immeuble cadastré section E numéro 0397 répond aux conditions de l'article L.1123-2 du CG3P et peut être acquis de plein droit par la Commune, conformément à l'article 713 du Code civil.

La prise de possession sera constatée par un procès-verbal, affiché en mairie, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de constater l'appropriation de plein droit par la Commune de l'immeuble cadastré section E numéro 0397, conformément aux articles L.1123-1 et L.1123-2 du CG3P et à l'article 713 du Code civil, de solliciter le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du CGI et d'autoriser Monsieur le Maire ou son 1er adjoint à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré**

DECIDE A L'UNANIMITE.

- **DE CONSTATER** l'appropriation de plein droit par la Commune de l'immeuble cadastré section E numéro 0397, conformément aux articles L.1123-1 et L.1123-2 du CG3P et à l'article 713 du Code civil
- **DE SOLLICITER** le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du CGI
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son 1er adjoint à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-25 N°10 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE: Céline CAPDIVILLA

OBJET : Mise à disposition du système d'information géographique (SIG) entre une commune membre et la CAHM : approbation de la convention cadre et de la tarification

Monsieur le Maire rappelle que la CAHM propose une convention cadre de mise à disposition du Système d'Information Géographique aux communes membres et aux établissements publics du territoire.

Monsieur le Maire expose qu'au fil des années le coût des licences SIG a fortement augmenté, en particulier en raison des nouvelles versions et des besoins accrus en termes de fonctionnalités et de couverture géographique.

Afin d'absorber ces hausses et garantir un accès continu à ce service, la Communauté d'agglomération demande une participation financière des communes. Cette participation est calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque commune, afin de répartir équitablement les charges. Pour la commune de Pomérols le coût s'élève à la somme de 2 000 €

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur l'approbation de ladite convention et sur la participation financière de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré**

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention cadre de mise à disposition du système d'information Géographique avec la CAHM
- **D'APPROUVER** le coût financier pour la commune de cette prestation
- **D'INSCRIRE** les crédits sur le Budget Primitif 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire acquisition

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-25 N°11 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE: Céline CAPDIVILLA

OBJET : Intégration dans le domaine public du plan de la grotte et du lotissement Lou Solar : annule et remplace la délibération du 27 juin 2024

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que les riverains du plan de la Grotte et du Lotissement Lou Solar ont sollicité la commune pour le classement dans le domaine public communal des voies et réseaux.

Après instruction de cette demande par les services techniques de la commune et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, il s'avère possible de répondre favorablement à ces demandes.

Les voiries cadastrées suivantes seront donc classées dans le domaine public communal ainsi que les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales qui s'y trouvent en sous-sol.

Le plan de la Grotte :

Section E 247 d'une longueur de 40 mètres linéaires

Le lotissement Lou Solar :

Section D 630 d'une longueur de 80 mètres linéaires, ainsi que le bassin de rétention des eaux pluviales implanté sur une desdites parcelles.

Les voiries à classer sont d'ores et déjà ouvertes à la circulation publique et desserts l'ensemble des habitations. Après classement dans le domaine public communal, leur usage sera identique. Dès lors, et conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE .

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune des voiries cadastrées section E n°247 d'une longueur de 40 mètres linéaires constituant la desserte du Plan de la Grotte ainsi que la voie de circulation du lotissement « Lou Solar » cadastrée section D 630 d'une longueur de 80 mètres moyennant l'euro symbolique.
- ✓ **D'INCORPORER ET DE CLASSER** dans le domaine public communal lesdites parcelles précitées ainsi que les réseaux d'eaux potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- ✓ **DE PRONONCER** l'ouverture en tant que voie communale de la voie de desserte du Plan de la Grotte et du lotissement « Lou Solar ».
- ✓ **DE SOLLICITER** le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du CGI
- ✓ **D'AUTORISER** le 1^{er} adjoint représente la commune
- ✓ **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour la signature des actes relatifs à ces intégrations de voiries dans le domaine public ainsi que toutes les pièces et documents s'y rattachant.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

** Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement*

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-25 N°12 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline CAPDIVILLA

OBJET : Participation financière de la commune à la sortie bowling le 24 avril 2025 pour les adolescents

Monsieur le Maire expose que les communes de Pomérols et de Pinet souhaitent organiser une sortie Bowling le 24 avril 2025 pour les jeunes et mutualiser ainsi l'encadrement et le transport.

Il indique qu'il a été convenu que la commune de Pomérols avance l'ensemble des frais afférents à cette sortie (*frais de transport + entrées bowling*) et que la commune de Pinet lui remboursera la part lui incombant sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réparties par le nombre de jeunes Pinétois.

Il précise qu'une participation de 8 € sera demandée aux jeunes de Pomérols et de Pinet, une participation de 15 € aux jeunes des autres communes, le reste des dépenses sera réparti entre la commune de Pomérols et la commune de Pinet.

Il indique que le montant du Bus s'élève à la somme de 245 € et l'entrée bowling à 19.30 € par participant.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **DE SE PRONONCER** favorablement sur la participation financière de la commune à la sortie « Bowling » .
- ✓ **DE PRENDRE** en charge l'intégralité des dépenses relatives à cette sortie.

- ✓ **DE DEMANDER** le remboursement à la commune de Pinet des frais engagés au prorata du nombre de participants des deux communes.

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

* Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement

COMMUNE DE POMÉROLS

EXTRAIT 08-04-25 N°13 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 h 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DURBAN, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DURBAN, M. Bernard ICHÉ, M. Claude STEKELOROM, Mme Marie Aimé POMAREDE, M. Gérard ORTIZ, Mme SORLY Nelly, Mme Sylvie SALVADOR, Mr Christian RIBEIRO, Mr Mickael DERRIEUX, Mr Thierry SICARD, Mme Marie Line THIEULES, Mme Céline CAPDIVILA, M. Jean Louis LAUX, Ana BAYONA

MANDANTS ET MANDATAIRES :

Mme FABRE Fabienne a donné procuration à Mr Christian RIBEIRO

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LERICHE, Mme LE GOFF Angélica

SECRETAIRE DE SEANCE: Céline CAPDIVILLA

OBJET : Reversement au budget du CCAS du tiers du produit des concessions dans les cimetières

Vu la loi n°96 du 21 février 1996 abrogeant l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843

Vu l'instruction NOR BUD R 00 00078 J publiée au BOCP du 27 septembre 2000 portant suppression de la répartition 2/3 -1/3 du produit des concessions des cimetières,

Considérant que la commune peut décider librement des modalités de répartition de cette recette,

Considérant que cette volonté doit être formalisée par une délibération de l'assemblée délibérante,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a toujours reversée au budget du CCAS 1/3 du produits des concessions funéraires.

Monsieur le Maire expose qu'en 2024 ce reversement n'a pas pu être effectué en raison de l'absence de délibération du conseil municipal demandée par le Trésorier payeur.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se mettre en conformité avec la loi afin que la commune puisse sur le budget 2025 reverser 1/3 du produits des concessions funéraires au budget CCAS.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Maire

Après en avoir délibéré

DÉCIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à percevoir l'intégralité du produit des concessions sur le budget général, au chapitre 70 « produits des services » article 70311 « concessions dans les cimetières »
- ✓ **D'AUTORISER** le reversement au CCAS du tiers des produits des concessions dans les cimetières perçus sur le budget principal de la commune.
- ✓ **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme, le Maire,

* Depuis le 9 avril 2015, toutes les délibérations sont signées électroniquement